

DÉCEMBRE 2018



## SOMMAIRE

- PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 14H30 2
- LES COMBATS SYNDICAUX DE LA CGB DANS CETTE NOUVELLE ÈRE 3
- COMMUNIQUÉ DE PRESSE : LA CGB TIRE LA SONNETTE D'ALARME  
SUR LA CRISE DU SECTEUR BETTERAVE-SUCRE 4
- LA CGB MOBILISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BIOÉTHANOL EN FRANCE 7

## CONTACT

Carine ABECASSIS, Directrice de la communication CGB

**Mobile** : 06 27 05 23 80 | **Fixe** : 01 44 69 41 36 | **Mail** : cabecassis@cgb-france.fr

# PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 14H30

## L'INNOVATION AU CŒUR DU PROJET BETTERAVIER POUR SORTIR DE LA CRISE

Lors de cette table ronde, la CGB souhaite montrer les perspectives afin de poursuivre la culture de la betterave.

Dans ce nouveau contexte, **l'innovation** est le maître mot pour relever tous les défis. Après un tour d'horizon économique de la situation, la CGB présente dans ce débat les évolutions et diversifications possibles pour que la betterave reste une plante d'avenir aux multiples potentiels.

Animation Pascal BERTHELOT, journaliste

### RELEVER LES DÉFIS DU MARCHÉ : CONCILIER GLOBAL ET LOCAL

Pacte agricole Ile-de-France à horizon 2030 : comment une région tente de répondre aux attentes sociétales en conciliant économie et écologie

Alexandra DUBLANCHE, Vice-Présidente de la région Ile-de-France

Place stratégique de l'export pour la France

Sébastien ABIS, Directeur du Club Demeter

Bioéthanol : un produit local en plein essor, débouché essentiel pour le revenu betteravier - exemple du développement dans les stations Leclerc

Vincent MULLER, Directeur Énergies chez Société d'Importation E.LECLERC

Quelle place pour la contractualisation et la gestion des risques dans un marché volatil : les propositions de la CGB

Eric LAINÉ, Président de la CGB

1<sup>ÈRE</sup> TABLE RONDE

### RELEVER LES DÉFIS TECHNIQUES : CONCILIER ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIE

La Culture de la betterave à horizon 2030

Alexandre QUILLET, Président ITB / membre du bureau CGB

Nouvelles technologies et avenir

Hélène LUCAS, Conseillère scientifique du Président Directeur Général, INRA

Faire de la réforme PAC une opportunité de transition accélérée de nos agricultures vers la double performance

Yves MADRE, Président Farm Europe

2<sup>ÈME</sup> TABLE RONDE

### DISCOURS DE CLÔTURE

Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Eric LAINÉ, Président de la CGB

# LES COMBATS SYNDICAUX DE LA CGB DANS CETTE NOUVELLE ÈRE

## 1. Investir et innover pour répondre aux enjeux environnementaux, climatiques et de compétitivité

La CGB souhaite que les agriculteurs disposent du progrès technique nécessaire pour relever les enjeux environnementaux, sanitaires, climatiques et de compétitivité. C'est par l'investissement dans des solutions techniques, variétales et agronomiques que cette multi-performance pourra être renforcée. A l'heure actuelle, trouver des solutions contre la cercosporiose et la jaunisse virale font partie des dossiers prioritaires pour la filière betterave. **La CGB appelle au soutien des autorités publiques pour soutenir les agriculteurs dans l'amélioration de leurs performances et d'éviter de les mettre dans des impasses techniques.**

## 2. Renforcer la contractualisation pour une juste répartition de la valeur et des risques et ainsi mieux répondre aux défis du marché

La CGB considère la contractualisation comme une pierre angulaire de l'ère post quotas. Il s'agit de la renforcer au travers d'instances de négociation réelles et équilibrées qui établissent des règles objectives et incontestables de partage de la valeur et des risques dans le cadre de contrats solides. L'interprofession doit à ce titre être vecteur des bonnes pratiques contractuelles et porter des indicateurs pertinents qui puissent être utilisés dans le cadre des contrats selon l'esprit des Etats Généraux de l'Alimentation. C'est par une contractualisation juste et objective que betteraviers et sucriers pourront affronter ensemble les risques et saisir les opportunités de l'ère post quotas.

## 3. Gérer les risques de prix et de production

La CGB a identifié que gérer la volatilité des cours serait un des grands enjeux de la fin des quotas. C'est pourquoi, elle soutient l'utilisation des marchés à terme du sucre pour établir des prix de betteraves. Elle a également œuvré pour des évolutions réglementaires visant à mettre à disposition des agriculteurs et des filières, des outils pertinents de gestion des risques tels que des Instruments de Stabilisation des Revenus et des assurances récoltes mieux dimensionnées. Elle a également soutenu l'amélioration du dispositif d'épargne de précaution. Maintenant que le cadre réglementaire a évolué, il s'agit que notre filière s'organise et mette en œuvre ces possibilités avec le soutien des autorités françaises pour mieux affronter les prochaines crises.

## 4. Valoriser les productions issues de la betterave

La CGB soutient la valorisation des pulpes de betteraves, de l'éthanol et du sucre pour une plus grande résilience. Ainsi, il s'agit de faire valoir la juste place de l'éthanol dans le mix énergétique français pour lutter contre le réchauffement climatique, alors que cet élément de diversification renforce la résilience de notre filière alimentaire. Egalement, il s'agit de soutenir une consommation raisonnée de sucre. Le sucre de betterave, produit naturel, a toute sa place dans le cadre d'un régime nutritionnel équilibré.

## CHIFFRES CLÉS CAMPAGNE 2018/2019 (estimations)

### RENDEMENT :

83 tonnes à 16°/ ha

### SURFACE :

483 000 ha

### PRODUCTION :

40 millions de tonnes de betteraves à 16°  
5,3 millions de tonnes de sucre de betterave  
10 millions d'hectolitres de bioéthanol

### COOPERATIVES :

80% de planteurs coopérateurs

### RENDEMENT EN SUCRE BLANC EXTRAIT :

12,1 tonnes de sucre

### LES BETTERAVIERS EN FRANCE :

26 000 dans 29 départements

**# Contractualisation, Gestion des risques, Innovations techniques, Bioéthanol #**

**La CGB tire la sonnette d'alarme sur la crise du secteur betterave-sucre :  
Le syndicat propose des outils économiques et techniques mais appelle  
à une prise de conscience collective de la filière et des autorités publiques  
pour retrouver un nouvel élan.**

**Un an après la fin des quotas, la filière betterave-sucre éthanol connaît sa crise la plus profonde depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pris en étau entre une récolte médiocre et la morosité des prix, les betteraviers vont perdre cette année en moyenne 400 à 500 €/ha. Du jamais vu !**

**Dans un tel contexte, la CGB souhaite rappeler que la filière betterave-sucre dispose de fondamentaux solides mais que betteraviers, fabricants et pouvoirs publics doivent œuvrer dans le même sens pour conforter la performance et la pérennité d'une filière française d'excellence. Cela passe par la préservation et le développement de moyens de production performants, une contractualisation robuste et rénovée, des outils de gestion des risques et un soutien à l'éthanol comme source de valeur ajoutée et de résilience pour la filière. La CGB appelle toute l'attention du gouvernement pour faire sans délai un premier bilan de la fin des quotas pour la filière betterave-sucre et lui donner les moyens d'un nouvel élan.**

**Une récolte en fort recul**

Après une excellente récolte 2017 qui avait vu des rendements de 96 tonnes à 16° par hectare, en 2018 les rendements ont reculé de 14 % à **83 tonnes à 16° / ha**. Les semis tardifs et la sécheresse prolongée ont largement pénalisé le développement des betteraves. L'année est aussi marquée par le développement de maladies du feuillage, principalement la cercosporiose. La campagne betteravière sera d'environ 115 jours contre 138 jours en 2017. Au total, la production devrait atteindre **40 millions de tonnes de betteraves** à 16°, sur une surface emblavée de 483 000 ha.

**Des prix dégradés et un manque de visibilité**

**En 2017-2018, le prix moyen du sucre vendu en Europe fut de 376 €/t contre 492 €/t la campagne précédente : une chute de 23 % !** Sur un volume de sucre alimentaire estimé par Bruxelles à 15,5 Mt, la **perte pour la filière betterave sucre européenne (un gain pour les acheteurs de sucre) revient donc à 1,8 milliard d'euros**. Cet effondrement des cours du sucre sur le marché européen fut en grande partie lié au fort développement de la production de sucre en Asie au moment où la filière européenne développait sa production pour aller à l'exportation. Sur le marché mondial, les prix du sucre ont atteint en septembre leur niveau le plus bas depuis 10 ans. Cette situation fut accentuée par des exportations subventionnées de sucre indien. Si les prix se sont légèrement repris depuis quelques mois, c'est encore insuffisant.

**Des menaces commerciales**

Avec la fin des quotas l'Europe est devenue excédentaire en sucre et n'a donc plus besoin d'importer pour nourrir sa population. Le secteur de la betterave et d'éthanol français aura dégagé un excédent commercial de quelques 1,4 milliard d'euro en 2018, le plaçant au 5<sup>ème</sup> rang des secteurs agro-alimentaires du pays ! Mais il s'agit d'être prudent face aux menaces liées aux distorsions de concurrence telles que les **exportations subventionnées de sucre indien**, la menace du Brexit vers qui la France exporte l'équivalent d'une sucrerie, les **importations d'huile de palme** en concurrence avec l'éthanol, autant d'éléments susceptibles de fragiliser notre secteur.

**4 La CGB demande au gouvernement de protéger les intérêts stratégiques de son agriculture.**

**Malgré cette crise qui secoue la filière, la CGB souhaite apporter aux betteraviers des outils économiques et techniques efficaces pour sortir de cette crise :**

## **1/ Rénover les contrats tout en respectant la négociation et la réglementation pour donner de la visibilité aux betteraviers**

La fin des quotas a impliqué une évolution forte des relations entre planteurs et fabricants de sucre avec une menace constante liée à l'application stricte du droit de la concurrence. Les cadres contractuels ont ainsi été profondément revus, mais force est de constater que les pratiques en cours ne sont pas encore satisfaisantes. En effet, dans certains groupes on a parfaitement construit des systèmes de partage de la valeur qui sont adaptés au nouvel environnement libéralisé. Mais il existe également des situations où les engagements ont été reniés, où les contrats ne contiennent ni prix ni règle de partage de la valeur, des contrats où les indicateurs de partage de la valeur sont nébuleux ou encore des cadres où toute négociation est stérile. Comble de la situation, beaucoup de planteurs français n'ont aucune visibilité sur le prix des betteraves pour la campagne prochaine à l'inverse de leurs collègues européens et au moment où ils doivent acheter leurs semences.

**C'est pourquoi la CGB demande au Ministère de l'Agriculture de mettre en place un décret définissant les règles de reconnaissance des Organisations de Producteurs dans le secteur betterave.** Si dans le cadre des groupes privés, les Commissions de Répartition de la Valeur ne permettent pas une négociation équilibrée, il s'agit de redonner du pouvoir au planteur pour instaurer une négociation réelle et équilibrée des contrats.

Plus globalement, la CGB porte dans l'interprofession :

- que soit respectée la réglementation européenne et française quant aux contrats.
- de mettre à disposition des planteurs des indicateurs solides pour bâtir les contrats et diffuser les bonnes pratiques contractuelles.
- de se pencher sur l'utilisation des marchés à terme qui peuvent permettre d'établir des mécanismes de sécurisation des prix de betteraves.
- et que rapidement les planteurs sachent comment seront établis leurs prix de betteraves au moment où ils s'apprêtent à acheter leurs semences.

## **La gestion des risques comme cheval de bataille**

Sujet au cœur des réflexions stratégiques de la CGB depuis plus de 3 ans, **la mise en place d'outils de gestion des risques** est dans le prolongement des questions contractuelles pour donner de la visibilité économique aux betteraviers afin de piloter au mieux leur investissement dans leur performance à la ferme. Dans cette perspective, la CGB s'investit beaucoup sur les questions liées à l'utilisation des marchés à terme, l'assurance récolte, l'instrument de stabilisation des revenus sectoriels ou de manière plus transversale l'épargne de précaution agricole. **Après de longs mois de travail, la CGB invite toute l'interprofession à partager un travail commun approfondi.**

## **2/ Accroître la performance environnementale, climatique et économique de nos moyens de production**

En préambule, il est important de rappeler que les betteraviers travaillent depuis de nombreuses années à l'amélioration des pratiques culturales, avec l'objectif de concilier responsabilité environnementale et productivité. L'interdiction des néonicotinoïdes a été en 2018 un coup très dur pour les producteurs de betteraves et pour la pérennité du secteur européen en général. Cette décision, absolument non fondée sur la science, est hautement regrettable alors que notre filière a demandé une dérogation étayée par de solides arguments scientifiques. L'Efsa a estimé qu'il n'existait pas de risque pour les pollinisateurs au travers de l'utilisation de néonicotinoïdes sur la culture de la betterave. En effet, la betterave ne produit ni fleur, ni pollen.

**La CGB est signataire du Contrat de solution (aux côtés de 40 autres organisations agricoles) avec l'objectif de promouvoir les meilleures pratiques et de réduire l'utilisation et les impacts des produits de protection des plantes.**

Avec cette interdiction, toutes les régions françaises risquent d'être touchées par la jaunisse virale, avec des pertes potentielles de rendement estimées à 12 % au niveau national, et pouvant aller jusqu'à 50 %. Et, comble de cette décision confirmée par l'ANSES, il n'existe actuellement aucune alternative durable plus respectueuse pour l'environnement pour les producteurs de betteraves français. On est donc là dans une impasse technique, ce qui trahit donc là un engagement récent du Président de la République.

### Stop aux distorsions de concurrence !

Sept pays européens ont obtenu des dérogations (Belgique, République tchèque, Autriche, Roumanie, Pologne, Finlande, etc.) et cette distorsion de concurrence viendra nuire à notre compétitivité. Nous ne pouvons rester dans l'impasse. C'est pourquoi nous continuons à demander une dérogation et à travailler à la recherche de solutions alternatives (biocontrôle, semences), mais il faut du temps. **Le prochain combat pour la CGB pour ne pas laisser les producteurs dans l'impasse est d'obtenir l'extension d'homologation de l'insecticide à base de flonicamide sur la betterave**, qui sera une solution transitoire essentielle dès les prochains semis en 2019.

Au-delà de cette décision sur les néonicotinoïdes qui viendra encore alourdir la compétitivité des exploitations françaises, la **CGB ne compte pas baisser la garde sur le progrès variétal**. C'est pourquoi elle soutient le **projet Aker** qui vise à élargir la variabilité génétique de la betterave dans l'objectif de répondre aux enjeux de résistance aux stress météorologiques et parasitaires tout en développant la productivité. Dans ce prolongement, elle demande aux autorités françaises de mettre au rang des priorités de refonder un cadre réglementaire qui permette de mettre à disposition des filières agricoles les outils modernes de sélection variétale. Les scientifiques de la Commission européenne ont appelé à une remise à plat de la réglementation européenne. C'est une urgence.

### En conclusion...

La fin des quotas a conduit à une libéralisation des marchés de la betterave et du sucre. De nouvelles logiques concurrentielles se sont, de fait, renforcées, ainsi qu'une situation de risque plus forte pour la filière vis-à-vis de la volatilité des prix internationaux. A ces éléments s'ajoutent aussi un modèle agricole promu par les autorités publiques qui impose une réduction drastique des produits de protection des plantes avec l'ambition de répondre aux attentes sociétales. L'exemple le plus récent et le plus marquant pour notre filière concerne l'interdiction aveugle des néonicotinoïdes en betteraves, laissant les betteraviers sans solution face à la jaunisse virale. Ainsi, cette double trajectoire qui libéralise les marchés et augmente les contraintes de production ne doit pas venir étouffer les agriculteurs fragilisant leur activité et à terme les grands équilibres de la filière.

Dans le cadre de ces mutations, la CGB adopte une posture de responsabilité sur les grands sujets sociétaux tout en portant un projet qui tienne compte des réalités économiques. La betterave est une culture à valeur ajoutée sur les exploitations de par la diversification de la rotation qu'elle permet et le supplément de revenu qu'elle a toujours apporté, souvent à contretemps de celui des autres grandes cultures. Sa transformation en sucre ou biocarburants selon les meilleures pratiques sur les territoires ruraux apporte également de nombreux emplois directs et indirects. Il faut donc que les cadres que l'on bâtit répondent aux doubles défis environnementaux et économiques. Mais pas l'un sans l'autre.

*« Le contexte est dur et les premiers constats de cette campagne 2018/19 sont sévères. Si ces déséquilibres perdurent, c'est toute la rentabilité de la filière sucrière française qui sera en jeu. Même si le moral est en berne chez les producteurs, nous menons des batailles syndicales, en phase avec cette évolution, pour remettre notre filière à flots. Notre syndicat garde des raisons d'espérer face à cette situation que nous jugeons ponctuelle et j'en appelle à la responsabilité de tous pour s'investir et trouver les moyens nécessaires pour passer ce cap »* a déclaré Eric Lainé, Président de la CGB.

# LA CGB MOBILISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BIOÉTHANOL EN FRANCE

## Les carburants éthanolés ont le vent en poupe

L'année 2018 confirme la remarquable percée des carburants à base de bioéthanol : devenue la première essence de France en 2017, le SP95-E10 poursuit sa croissance et affiche en 2018 une part de marché voisine de 43%, notamment grâce à son prix au litre inférieur de 4 à 5 centimes par rapport au SP95.

Par ailleurs, le Superéthanol-E85 a vu ses ventes progresser de 45% sur les trois premiers trimestres de

2018 par rapport à la même période, l'année précédente. Cet engouement des automobilistes pour le carburant plus vert et moins cher s'explique par son prix à la pompe très attractif (0,68 €/litre en moyenne) qui permet de réduire son budget carburant de 500 euros par tranche de 10000 km (sur la base des prix des carburants constatés en octobre 2018) par rapport à l'essence.



## Des boîtiers de conversion E85 enfin homologués !

Grâce à l'homologation des boîtiers de conversion officialisée le 15 décembre 2017 par la parution d'un arrêté du Ministère de la transition écologique et solidaire, le Superéthanol-E85 devient enfin accessible au plus grand nombre : ces boîtiers peuvent dorénavant être installés sur tout véhicule essence immatriculé à partir de l'année 2000 et d'une puissance fiscale allant jusqu'à 14 cv inclus.

A fin octobre, 4 modèles de boîtiers commercialisés par les sociétés Biomotors et Flexfuel Energy Développement ont déjà été homologués sur différents segments de véhicules et d'autres modèles vont suivre dans les prochains mois.



Commercialisés à des prix variant entre 700 et 1500 euros selon le type de moteur à équiper, ces boîtiers permettent de rouler indifféremment au Superéthanol-E85 ou à n'importe quelle essence, pour un budget réduit de 45% par rapport à l'essence et un double bénéfice environnemental (réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre et réduction des émissions polluantes).

Cette homologation est l'aboutissement d'un travail de fond dont la filière française du bioéthanol est à l'origine, conduit pendant 3 ans avec le Ministère de la transition écologique et l'appui du Ministère de l'agriculture. Elle va permettre une démocratisation de l'utilisation du Superéthanol-E85 au bénéfice du budget des ménages et de la transition énergétique.

### LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB demande que cette croissance annoncée s'accompagne d'une révision à la hausse de l'objectif d'incorporation des biocarburants dans les essences afin de poursuivre la dynamique d'ouverture de stations-service (1070 à fin octobre 2018) et préserver la compétitivité de ce carburant plébiscité en période de renchérissement de tous les carburants à la pompe.

## Libérer la croissance du bioéthanol français

En effet, pour l'année 2017, le taux d'incorporation des biocarburants dans les essences a atteint 7,49% pour un objectif de 7,5%, reconduit en 2018. C'est la deuxième année consécutive que l'objectif est atteint pour la filière essence, grâce notamment à la montée en puissance des carburants à plus forte teneur en éthanol. Toutefois, la filière s'alarme de la place croissante prise par les dérivés d'huile de palme : ces « bioessences » ont représenté en 2017 16% de tous les biocarburants incorporés aux essences, et leur volume a été multiplié par 10 depuis 2014 !

Il s'agit de produits importés et intégralement issus d'huile de palme, elle aussi importée, dont le bilan environnemental est régulièrement décrié, qui viennent concurrencer l'éthanol produit en France à partir de cultures locales.

Au regard du plafond d'incorporation de 7% imposé aux biocarburants directement issus de la transformation de cultures alimentaires, **il importe que la réglementation française fasse écho à la réglementation européenne et distingue explicitement l'éthanol issu de résidus de la transformation** de betteraves en sucre (sucres non extractibles) et de céréales en amidon (amidons résiduels), afin de le comptabiliser progressivement en dehors du plafond de 7%. Ceci permettrait d'accroître les volumes

de biocarburants incorporés dans les essences, dans la perspective de l'objectif européen d'une part de 10% d'énergie renouvelable dans les transports en 2020.

Or, le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 contient (article 60) une refonte de la TGAP biocarburants (qui va devenir la Taxe incitative à l'incorporation de biocarburants). Cet article établit la trajectoire d'incorporation de biocarburants dans les essences et le gazole pour les années 2019 et 2020, en miroir de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

### LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB demande que le PLF intègre la prise en compte spécifique de l'éthanol de résidus à hauteur de 0,4% en 2019 et 0,9% en 2020 et établisse une trajectoire d'incorporation d'énergie renouvelable ambitieuse pour les essences à 8,1% en 2019 et 8,6% en 2020. Il ne serait pas compréhensible dans le contexte actuel de hausse du prix des carburants que le gouvernement qui entend promouvoir la transition énergétique bride le développement du bioéthanol et des carburants concernés alors que notre outil industriel a été calibré à l'origine pour répondre à l'objectif d'incorporation de 10% et qu'il est aujourd'hui à portée de main !



## Un horizon européen qui se dégage

Un tel bridage serait d'autant moins compréhensible que la nouvelle directive sur les énergies renouvelables (dite RED II) qui couvre la période 2021-2030 a été adoptée formellement par le Parlement européen le 13 novembre 2018. Or, cette directive confirme la nécessité d'aller plus loin en matière d'énergie renouvelable, en particulier dans les transports. Elle établit ainsi un objectif global de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale de l'UE en 2030 (20% en 2020) et un sous-objectif spécifique au secteur des transports de 14% d'énergie renouvelable à la même échéance (10% en 2020).

Cette même directive explicite que les biocarburants de première génération dont la contribution est plafonnée à 7% sont ceux directement issus de la transformation de cultures alimentaires, à l'exclusion des résidus de la transformation des plantes en produits alimentaires.

Par ailleurs, la nouvelle directive permet aux Etats-membres de maintenir à 7% la contribution des biocarburants de première génération au bouquet énergétique des transports. **La CGB salue le pragmatisme et la sagesse du Conseil et du Parlement européens qui ont profondément remanié l'indécente proposition initiale de la Commission** qui entendait réduire la contribution des biocarburants de première génération à 3,8% en énergie à l'horizon 2030 et aurait gravement menacé les filières européennes de production.

Par rapport au texte initial, le compromis trouvé fait cas des demandes des filières existantes de production et préserve l'essentiel. En complément, la directive fixe une trajectoire d'incorporation de biocarburants non directement issus de plantes alimentaires, dont l'ambition est en phase avec la maturité effective de ces filières.

Le seul bémol - de taille - reste le recours abusif à l'artifice du comptage multiple, en particulier pour l'électricité renouvelable dans le transport routier (x4).





CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE  
DES PLANTEURS DE BETTERAVES

#### **CONTACT**

Carine ABECASSIS, Directrice de la communication CGB

**Mobile** : 06 27 05 23 80 | **Fixe** : 01 44 69 41 36

**Mail** : [cabecassis@cgb-france.fr](mailto:cabecassis@cgb-france.fr)

---

43-45 rue de Naples - 75008 PARIS

[cgb-france.fr](http://cgb-france.fr)